Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 88 (2009)

Artikel: Dénominations et systèmes monétaires en Asie mineure à l'époque Romaine : a propos de "Greek Imperial Dénominations" et des colonies romaines

Autor: Spoerri Butcher, Marguerite

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MARGUERITE SPOERRI BUTCHER

DENOMINATIONS ET SYSTEMES MONETAIRES EN ASIE MINEURE A L'EPOQUE ROMAINE: A PROPOS DE «GREEK IMPERIAL DENOMINATIONS» ET DES COLONIES ROMAINES

A la mémoire de Silvia Hurter dont nous regrettons le départ si soudain et qui nous avait originellement demandé de rédiger un compte rendu de «Greek Imperial Denominations»

Les quelques réflexions qui suivent sont issues de la lecture du récent ouvrage de Ann Johnston, «Greek Imperial Denominations»[1].

Cette publication couronne les efforts que l'auteur a investis depuis plus de dix ans dans l'étude d'un sujet ardu. A. Johnston le reconnaît d'ailleurs elle-même, en commençant son introduction par une citation de T.B. Jones: «Nothing is more discouraging or less rewarding than an investigation of the metrology of the Greek Imperials [...] A few facts have been established, but satisfactory answers to the larger questions have not been found»[2].

Mettant à profit son excellente connaissance de l'Asie Mineure, A. Johnston a dévolu la majeure partie de son investigation aux monnayages de cette région. La Grèce, la Thrace et le Pont Euxin ont été traités de manière plus cursive, tandis que la Syrie et le Proche-Orient ont été laissés de côté, l'auteur considérant que, pour ces régions, d'autres étaient plus à même à traiter un matériel qui lui semble différer de celui de l'Asie Mineure, notamment par l'usage de dénominations grecques jusqu'au IIIe siècle, la frappe de tétradrachmes de billon et l'absence de circulation du denier.

Importance du sujet

L'importance et l'intérêt du sujet sont évidents. Une meilleure connaissance du ou des système(s) de dénominations émises par les cités de la partie orientale de l'Empire romain permet d'appréhender la signification économique de ces frappes de bronze, la relation des différents monnayages entre eux (reconnaissance réciproque ou non entre cités voisines), mais aussi avec le monnayage impérial romain et, de manière plus générale, l'économie de ces régions au cours des trois premiers siècles de notre ère, jusque vers le début des années 270. C'est en effet sous le règne de Gallien que la majorité des cités cessent leurs émissions, avec des dernières frappes sous Tacite en Pamphylie. Et là encore, l'étude des dénominations est riche en enseignements sur les raisons de la cessation des monnayages civiques.

[1] A. Johnston, Greek Imperial Denominations, ca. 200–275. A Study of the Roman Provincial Bronze Coinages of Asia Minor (Londres 2007).

[2] Johnston, *op. cit.*, p. 1. La citation est tirée de T.B. Jones, A Numismatic Riddle: the socalled Greek Imperials, Proceedings of the American Philosophical Society 107, 1963, p. 334.

Méthodologie et sources

Quiconque intéressé par l'étude des dénominations est amené à considérer deux types de sources: les marques de valeur *(value marks)* gravées sur le flan des monnaies, ainsi que les contremarques de valeur *(value countermarks)* apposées sur les monnaies à une date postérieure à leur frappe.

Il revient certainement à Ann Johnston le mérite de présenter le premier catalogue des marques de valeur jamais entrepris et d'essayer, autant que possible, de recouper les informations obtenues avec celles des contremarques de valeur. Il est parfaitement évident, et l'auteur le souligne à maintes reprises, qu'une telle entreprise n'aurait été possible sans le travail pionnier de Chris Howgego, «Greek Imperial Countermarks»[3], communément abrégé GIC. Le choix du titre – Greek Imperial Denominations – et l'abréviation GID explicitement souhaitée par Ann Johnston mettent en évidence les liens étroits unissant les deux ouvrages.

Reprenant les arguments développés dans un certain nombre d'études antérieures à partir des monnaies de Chios (avec marques de valeur), de Sardes et de Smyrne (avec contremarques de valeur), l'auteur détermine un système monétaire basé sur l'*assarion* et comprenant des pièces de 1/2, 1, 1 1/2, 2, 3 et 4 assaria. Vers 200 ap. J.-C., ce système aurait été en usage dans presque toute l'Asie Mineure[4].

La suite de l'ouvrage comprend une analyse détaillée de différents modèles du déclin des monnayages provinciaux au IIIe siècle (modèle de l'Asie, de Nicée et de Pamphylie), basée sur l'étude des poids et diamètres des pièces. C'est dans cette partie que l'auteur tire plein parti du matériel – marques de valeur et contremarques – qu'elle, et d'autres, ont inlassablement réuni.

Loin de vouloir entrer dans le détail, très technique, de ces analyses, nous aimerions offrir quelques réflexions plus générales concernant les monnaies frappées par les colonies romaines.

Le cas des colonies romaines

Un chapitre séparé a été dévolu aux émissions des colonies romaines[5], dans la mesure où Ann Johnston considère qu'elles ont été probablement frappées suivant le modèle romain: sesterce, *dupondius,* as et *semis.* La raison invoquée est une ressemblance, vers 200 ap. J.-C., entre le module des sesterces romains et celui de la dénomination supérieure des frappes coloniales.

[3] C. Howgego, Greek Imperial Countermarks. Studies in the Provincial Coinage of the Roman Empire (Londres 1985).

[4] Johnston, *op. cit.*, p. 29. Cette assertion est toutefois assitôt nuancée, l'auteur reconnaissant, p. 43, l'impossibilité réelle, faute d'indices concrets telles que marques de valeur ou contremarques, de prouver que toutes les cités de la province d'Asie frappaient bel et bien monnaie selon un seul et même système, ce qui illustre bien les difficultés quasi insurmontables rencontrées par A. Johnston durant son étude. L'argument selon lequel les cités auraient émis des monnaies de modules approximativement comparables repose sur un constat probablement erroné, cf. M. Spoerri Butcher, RPC VII. De Gordien Ier à Gordien III (238–244 apr. J.-C.) 1. Province d'Asie (Londres – Paris 2006), p. 77–78.

[5] Johnston, *op. cit.*, p. 179–191.

Ce modèle de quatre dénominations est ensuite appliqué, avec plus ou moins de succès, aux émissions d'Antioche de Pisidie, Cremna, Iconium, Alexandrie de Troade, Parium et Apamée Myrlea, pour ne citer que les colonies dont le monnayage est présenté sous forme de tableau récapitulatif.

Les limites d'une telle approche sont évidentes et l'emploi répété de points d'interrogation dans les tableaux de Johnston (à l'exception toutefois d'Antioche) traduit bien l'incertitude du raisonnement. Ainsi, si l'on compare les émissions de différentes colonies entre elles, on est tout d'abord frappé par le fait que des monnaies de modules et de poids distincts sont réunies sous un même label et que l'on ne peut certainement pas parler d'un modèle commun à toutes les colonies.

Le tableau ci-dessous reprend les données publiées pour les colonies d'Antioche, Alexandrie de Troade et Iconium[6]:

	semis	as	*dupondius*	sesterce	
Antioche de Pisidie (Septime Sévère – Gordien III)	17 mm 2–3 g	22 mm 5–7 g	27 mm 11–14 g	35 mm 18–27 g	
	?semis	?as	*?dupondius*	?sesterce	
Alexandrie de Troade (époque des Sévères)	15 mm 2 g	20 mm 5 g	24 mm 6–10 g	30 mm 15 g	
	- -	?1	?2	?4	?médaillon
Iconium (Gordien III)	- -	22–23 mm 5–7 g	27–30 mm 7–17 g	30–32 mm 14–27 g	35 mm 27,5–32 g

Antioche et Alexandrie ont bien émis des monnaies de quatre dénominations, mais ces frappes ne sont de toute évidence pas réellement comparables entre elles par leurs modules ou leurs moyennes pondérales. Les divergences sont spécialement marquées pour la dénomination qualifiée de sesterce

Le cas se complique quelque peu avec Iconium. En raison d'une liaison de coin d'avers avec les «*dupondius*» d'Antioche, les monnaies de 27–30 mm sont qualifiées de «?2» *(= dupondius),* équivalence qui semble confortée par la similitude de poids et de diamètre. En conséquence, les monnaies de 22 mm sont libellées «?1» (= as). Restent deux dénominations d'un module supérieur, de 30–32 et 35 mm. Les pièces de 35 mm ne peuvent être désignées de sesterces – alors même qu'elles s'apparenteraient assez bien par leur module aux «sesterces» d'Antioche –, car alors le module de 30–32 mm deviendrait une pièce de 3 unités, inexistante dans le système romain. Ce sont donc les monnaies de 30–32 mm qui sont décrites par «?4» (= sesterce), quand à celles de 35 mm, elles reçoivent la désignation «?médaillon».

[6] JOHNSTON, *op. cit.*, p. 180 (table 49: Antioche), 185 (table 52: Iconium) et 186 (table 53: Alexandrie).

L'impression de malaise est renforcée par l'examen des émissions de Cremna[7] qui révèle clairement une structure de dénominations plus large, difficilement compatible avec le modèle romain[8]:

	?semis	?as	*?dupondius*		?sesterce		
Septime Sévère	12–15 mm	18 mm	26 mm	--	30 mm	--	40 mm
	2–3 g	3–6 g	8–12 g		17–25 g		? g
Maximin le	13 mm	21 mm	--	30 mm	--	35 mm	--
Thrace	2 g	6–7 g		11,5–17 g		30–47 g	--
Gordien III	12 mm	20 mm	24 mm	--	30 mm	--	--
	2 g	3–6 g	7–10 g		16–24 g		

Toute l'argumentation de Johnston repose sur une similitude entre le module de la dénomination la plus élevée avec le sesterce romain. Vers 200 ap. J.-C., le module de ce dernier semble être d'approximativement 30 mm[9], ce qui correspondrait bien au module des monnaies d'Alexandrie de Troade et de Cremna – pourtant toutes pourvues de points d'interrogation dans les tableaux synoptiques –, mais moins à celui des pièces d'Antioche de Pisidie, non pourvues de points d'interrogation et point de départ de la présentation de Johnston.

L'idée d'une équation entre certaines émissions coloniales et le sesterce a certes été défendue pour Antioche de Pisidie qui introduit, vers 203 ap. J.-C., une monnaie de poids similaire aux sesterces romains[10]. Outre cette ressemblance physique, certains ont vu dans les lettres SR, figurant bien en évidence sur cette nouvelle dénomination, un autre parallélisme avec les sesterces impériaux, pourvus des lettres SC[11]. Ce n'est que récemment que toute tentative de lecture dans ce sens a été définitivement réfutée par J. Nollé[12].

Si le parallélisme de l'inscription monétaire (SR – SC) perd donc sa validité, une équation basée sur une similitude de poids ne nous convainc pas entièrement, car elle repose sur une comparaison avec une monnaie, le sesterce, qui ne circulait guère en Asie Mineure, à l'exception toutefois de la Lycie, et peut donc être fortuite.

7 Johnston, *op. cit.*, p. 182 (table 50).

8 Johnston, *op. cit.*, p. 182 et n. 270–271 avait bien noté cette apparente anomalie, en suggérant de donner au module de 30 mm / 11,5–17 g frappé sous Maximin la valeur de 3 *assaria* (sic!), mais sans offrir de commentaire sur les pièces de 35 et 40 mm.

9 C'est ce que donne un examen des planches de H. Mattingly, Coins of the Roman Empire in the British Museum, vol. V: Pertinax to Elagabalus (Londres 1975²).

10 A. Krzyzanowska, Monnaies coloniales d'Antioche de Pisidie (Varsovie 1970), p. 33–41. Notons que l'argumentation de Krzyzanowska est bien basée sur le poids et non le diamètre.

11 Krzyzanowska, *op. cit.*, p. 39. J.G. Milne, The Coinage of Antioch in Pisidia after AD 250, NC 1947, p. 97–107, optait même de lire «Sestertius Romanus».

12 J. Nollé, Colonia und Socia der Römer. Ein neuer Vorschlag zur Auflösung der Buchstaben SR auf den Münzen von Antiochia bei Pisidien, in: C. Schubert – K. Brodersen – U. Huttner (ed.), Rom und der griechische Osten. Festschrift H.H. Schmitt (Stuttgart 1995), p. 350–370.

Que faut-il maintenant conclure de cet examen critique? La difficulté principale semble être de savoir quel module pourrait correspondre à quelle dénomination romaine, vu que les émissions coloniales n'entrent manifestement pas dans un moule commun. L'absence de marques de valeur ou de contremarques ne simplifie pas cette tâche.

Dans le passé, les colonies romaines ont certes souvent été considérées comme le vecteur d'une romanisation au sein des provinces[13] et l'emploi de dénominations romaines ne fait pas de doute par exemple à Corinthe[14]. Dans une étude récente[15], M. Amandry adopte toutefois une approche plus circonspecte en constatant, au début du principat, un certain pragmatisme de la part des colonies romaines qui semblent adapter leurs émissions aux circonstances locales.

Ce point de vue nous semble receler l'immense avantage d'aborder l'étude des frappes coloniales de concert avec les émissions des cités environnantes avec lesquelles elles étaient amenées à circuler de manière quotidienne[16]. D'autre part, vu le caractère sporadique du monnayage provincial, il serait aussi important de prendre en compte l'ensemble des émissions, du Ier au IIIe siècle[17].

A titre d'exemple, nous avons comparé la situation d'Antioche et de Cremna, toutes deux situées en Pisidie, avec celle des autres cités de la région à deux époques différentes, maintenant bien documentées grâce au RPC.

La Pisidie sous les Flaviens

Sous les Flaviens, Antioche de Pisidie frappe deux dénominations qui correspondent parfaitement aux émissions des autres cités de la Pisidie et de la Lycaonie[18]:

Antioche	21–22 mm / 6,4 g	24–26 mm / 10,8 g
Pisidie et Lycaonie	21–22 mm / 5,9 g	24–26 mm / 10 g

Cremna se conforme à ce modèle, mais avec un étalon légèrement réduit:

Cremna (grec)	20–22 mm / 5,38 g	22–23 mm / 9,25 g
Cremna (latin)	18–19 mm / 4,5–4,6 g	23–24 mm / 9,9 g

13 RPC I, p. 30–37.

14 Il s'agit du monnayage émis au nom des duovirs jusqu'au règne de Galba, cf. RPC I, p. 249, ainsi que M. Amandry, Le monnayage des duovirs corinthiens (Paris 1988), p. 82–86.

15 M. Amandry, Les colonies romaines ont-elles été le vecteur de l'introduction des dénominations romaines au pourtour de la Méditerranée? Topoi Orient – Occident 7/1, 1997, p. 137–148.

16 C'est certainement le cas en Troade où L. Robert, Études de numismatique grecque (Paris 1951), p. 68–100, constatait une circulation monétaire régionale avec prédominance des monnaies de la colonie d'Alexandrie.

17 Il faut reconnaître qu'une telle approche requiert un matériel qui, à l'heure actuelle et dans l'attente de la publication de tous les volumes du RPC, fait encore largement défaut. A ce titre, l'étude de Johnston fait œuvre de travail pionnier et il serait injuste de lui reprocher de n'avoir pas pris en considération un matériel dispersé, difficile à réunir.

18 RPC II, p. 230–232.

De plus, la cité connaît deux monnayages parallèles, l'un en grec, l'autre en latin, qui tous deux suivent le même système.

La Pisidie sous les Antonins

Pour l'époque des Antonins, nous disposons maintenant du corpus on-line du RPC IV[19], mais malheureusement pas encore d'analyse du matériel.

Nous avons réuni ci-dessous les données d'un certain nombre de cités (la liste n'est pas exhaustive et comprend d'ailleurs des colonies, marquées par un astérisque)[20], afin d'en établir le système de dénominations:

Adada		16 mm 2,4 g	18–20 mm 4,3–5,6 g	25 mm 9,4–9,8 g	32 mm 20,2 g
Apollonia Mordiaeum		16 mm 2,7–3,6 g	19–21 mm 4,6–6 g	25–28 mm 7,6–11,3 g	34 mm 22,9—24,5 g
Codrula	13 mm 1,4 g		19–21 mm 4,2–5,7 g	24–26 mm 8,3–11,6 g	34–37 mm 24–25 g
Colbasa		18–19 mm 3,5 g			
Conana		16 mm 1,8–2,2 g	19–20 mm 4,9–5,3 g	24–26 mm 9,6–11,2 g	33 mm 24 g
Pogla		14 mm 2,3 g	20 mm 4,9 g	24 mm 10,7 g	34 mm 23 g
Prostanna		16 mm 2 g	20–21 mm 4–5 g	25–26 mm 8,9–9,2 g	35 mm (18,9)–22 g
Sagalassos			20–21 mm 4,5–6 g		33–36 mm 22–26 g
Verbe			18–19 mm 4–4,5 g	24–25 mm 8–9,7 g	32 mm 24,5 g
Comama*			21 mm 5–5,2 g	26 mm 9,5 g	
Olbasa*			20–21 mm 5,4–6,9 g	24–26 mm 7–12 g	39 mm 26 g
Parlais*		16–17 mm 2,5 g	21–22 mm 5,4–5,9 g	24–26 mm 11 g	

[19] http://rpc.ashmus.ox.ac.uk/

[20] Les chiffres qui suivent donnent les moyennes inférieures et supérieures de chaque dénomination. En aucun cas, ils ne se veulent définitifs et parfois même il peut s'agir d'approximations dans la mesure où la banque de données du RPC IV ne fournit pas toujours toutes les mesures pour chacune des pièces décrites.

La majeure partie des cités émet régulièrement au moins trois dénominations (19–20 mm / 24–26 mm / 33–35 mm), souvent assorties à une dénomination inférieure d'environ 16 mm, voire même de 13 mm.

Les trois colonies d'Olbasa, Parlais et Comama ne font pas exception à la règle et s'intègrent parfaitement à ce schéma. Sans surprises, c'est le cas aussi pour Antioche qui favorise toutefois les unités inférieures:

Antioche	13–15 mm	16–19 mm	22–23+ mm	26–27 mm
	1,1–1,8 g	2–3,5 g	5–6,3 g	7,3–10 g

Il apparaît aussi de manière évidente que la dénomination de 35 mm / 18–27 g qu'Antioche introduit vers 203 ap. J.-C. et que certains ont qualifiée de sesterce existe déjà en Pisidie à l'époque des Antonins.

Plutôt que d'y voir une affiliation à une unité romaine, il faut replacer cette innovation au sein d'un processus qui voit l'élargissement, au cours des Ier et IIe siècles ap. J.-C., de la gamme des dénominations par l'introduction de modules de plus en plus grands. En cela, Antioche ne fait qu'imiter ce que d'autres cités ont fait à une époque antérieure.

Cremna suit grossièrement le même modèle[21], mais présente un module de 32 mm dont Ann Johnston avait déjà constaté la présence sous Maximin[22] et qui, à première vue, ne semble pas trouver d'équivalent ailleurs:

Cremna	14 mm	13–15 mm	18–20 mm	(22?)24–26 mm	32 mm	35 mm
	1,8 g	2,1–3,4 g	4–5 g	7–12 g	17 g	21–26 g

Pour conclure

Au terme de cette analyse, il ressort clairement que les émissions des colonies romaines de Pisidie ne diffèrent pas foncièrement de celles des cités grecques environnantes et qu'il convient donc d'analyser tous les monnayages d'une région ensemble.

En revanche, le survol présenté ici, et nous en sommes bien consciente, ne nous apprend rien sur la valeur des monnaies émises dans la mesure où les monnaies des Ier et IIe siècles ne portent pas de marques de valeur et ne sont que rarement contremarquées.

Les mérites de l'ouvrage de Ann Johnston n'en sont que plus apparents. Grâce à une analyse minutieuse du matériel recueilli, elle a su décrire avec précision l'évolution d'un certain nombre de monnayages provinciaux au IIIe siècle, définissant des étalons régionaux. Les unités en seraient exprimées en *assarion,* mais Ann Johnston admet, dans le cas d'Ephèse, la possible survie

[21] Notons que les diamètres ne sont pas bien ajustés, ce qui ne facilite pas la distinction entre les différentes dénominations. Les valeurs que nous suggérons ici devront peut-être être révisées.

[22] JOHNSTON, *op. cit.*, p. 182, n. 270. Voir aussi n. 8 ci-dessus.

de dénominations grecques. De plus, elle interprète les dévaluations des monnayages provinciaux comme une réponse à une inflation probablement locale et non en relation avec les dévaluations de la monnaie impériale. Consciente des innombrables incertitudes qui persistent, Ann Johnston nous livre son interprétation avec une prudence et une retenue exemplaires, sans généralisations excessives. Si beaucoup reste encore à faire, nous ne sommes certes pas enclin à penser que les efforts investis dans cette publication l'ont été en vain.

Marguerite Spoerri Butcher
Departement of Classics and Ancient History
University of Warwick
GB - Coventry CV4 7AL
England
margueritespoerri@hotmail.com

Résumé

Dans le récent ouvrage de Ann Johnston, Greek Imperial Denominations (Londres 2007), les émissions des colonies romaines sont assimilées aux dénominations romaines: sesterce, *dupondius,* as et *semis*. Une telle équivalence repose sur un raisonnement incertain, car les frappes des différentes colonies n'entrent pas dans un moule commun, identique à la structure du monnayage romain.

Une approche consistant à étudier toutes les émissions d'une région ensemble, exemplifiée ici à l'aide de la Pisidie, montre que les émissions coloniales ne diffèrent guère de celles des cités grecques et qu'il n'y a donc pas lieu de les désigner par des appellations romaines.

Abstract

In Ann Johnston's recent publication, Greek Imperial Denominations (London 2007), the issues of the Roman colonies of Asia are considered to be the equivalents of Roman denominations: sestertius, dupondius, as and semis. This argument is flawed, as the issues of the different colonies do not fit easily in a common mould resembling the structure of the Roman coinage.

A better approach would be to examine simultaneously all the issues, whether colonial or not, of a given region. In the case of Pisidia, this shows that the coinages of the Roman colonies are similar to those of Greek cities and that there is therefore no reason to give them Roman names.